

.....  
**COMMUNE DE UTUROA**

**DELIBERATION N° 132 / 2026 du 23 septembre 2026**  
**Approuvant la création d'un (1) emploi permanent d'« Agent administratif ».**

Date de convocation :  
Le 17 septembre 2026

Date d'affichage du  
compte-rendu de séance :  
Le **25 SEP. 2026**

| Nombre de conseillers                        |      |
|----------------------------------------------|------|
| en exercice                                  | : 27 |
| Présents                                     | : 19 |
| Procurations                                 | : 05 |
| Votants                                      | : 24 |
| Pour                                         | : 23 |
| Contre                                       | : 00 |
| Abstention                                   | : 01 |
| La délibération est approuvée à l'unanimité. |      |

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

le **26 SEP. 2026** .....

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, publié/notifié

le **25 SEP. 2026** .....  
et télétransmis au service de l'Etat le **26 SEP. 2026**

Le Maire,

M. Matahi BROTHERRSON

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE UTUROA**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de septembre, le conseil municipal dûment convoqué par lettre n°11/MU/CM du 17 septembre 2026, s'est réuni à la mairie de Uturoa, sous la présidence de Monsieur Matahi BROTHERRSON, Maire.

**Etaient présents :**

|                           |                                                                             |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| M. Matahi BROTHERRSON,    | Maire                                                                       |
| M. Camille MOU KAM TSE ,  | 1 <sup>er</sup> adjoint au maire ( <i>prst à partir de 15h17</i> )          |
| M. Judex TAPUTUARAI,      | 3 <sup>ème</sup> adjoint au maire                                           |
| Mme Augustine LEMAIRE,    | 4 <sup>ème</sup> adjointe au maire ( <i>prste à partir de 15h43, odj8</i> ) |
| M. Edwin TARUOURA,        | 7 <sup>ème</sup> adjoint au maire                                           |
| M. Pierre TEROU,          | conseiller municipal                                                        |
| Mme Augustine TUUHIA,     | conseillère municipale                                                      |
| M. Joël TERIITEHAU,       | conseiller municipal                                                        |
| Mme Evangeline SHAM KOUA, | conseillère municipale                                                      |
| Mme Doris TAATA,          | conseillère municipale                                                      |
| Mme Marie-Line TUPAIA,    | conseillère municipale ( <i>prste à partir de 15h29, odj2</i> )             |
| Mme Ella NATUA,           | conseillère municipale                                                      |
| M. Gaston HAPAITAHAA,     | conseiller municipal                                                        |
| M. Lewis GUILLOUX,        | conseiller municipal                                                        |
| Mme Sylvana ATANI,        | conseillère municipale                                                      |
| Mme Sylviane TEROOATEA,   | conseillère municipale ( <i>prste à partir de 15h19, odj2</i> )             |
| M. Mihimana ROOPINIA,     | conseiller municipal                                                        |
| M. Christian HUIOUTU,     | conseiller municipal                                                        |
| Mme Ellen ROOPINIA,       | conseillère municipale ( <i>prste à partir de 15h34, odj5</i> )             |

**Étaient absents excusés et ayant donné procuration :**

Mme Noéla TIXIER, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire, proc. à M. Camille MOU KAM TSE ;  
Mme Augustine LEMAIRE, 4<sup>ème</sup> adjointe au maire, proc. à Mme Ella NATUA, *valable jusqu'à 15h43, odj8* ;  
Mme Heiava LAMAUD, 6<sup>ème</sup> adjointe au maire, proc. à M. Judex TAPUTUARAI ;  
Mme Taraina ITCHNER, 8<sup>e</sup> adjointe au maire, proc. à M. Lewis GUILLOUX ;  
Mme Elisabeth MAHANORA, conseillère municipale, proc. à Mme Augustine LEMAIRE, *valable à partir de 15h43, odj8* ;  
M. Jean-Jacques TAVERE, conseiller municipal, proc. à M. Matahi BROTHERRSON.

**Était absente excusée et sans procuration :**

M. Heiarii ROIHAU, 5<sup>ème</sup> adjoint au maire ; Mme Elisabeth TETUA, conseillère municipale ; M. Georges MOULON, conseiller municipal.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 27 et 15 présents à l'ouverture de cette séance. Le quorum atteint, le Maire déclare la séance ouverte à 15h13.

Le Conseil municipal peut délibérer valablement.

Le conseil municipal nomme à l'unanimité Mme Evangeline SHAM KOUA et M. Lewis GUILLOUX, secrétaires de séance.

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée ;  
VU la loi organique n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée ;  
VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième partie du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;  
VU l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs,  
VU l'arrêté n° 1119 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emploi « Exécution » ;  
VU l'arrêté n°1121 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié relatif aux grilles de traitements indiciaires des fonctionnaires des communes, de leurs groupements de communes ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;  
VU la délibération n° 124/2023 du 14 décembre 2023 modifiée relative à la mise en place de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) au profit des fonctionnaires et agents contractuels de droit public des catégories « exécution » de la spécialité « administrative », « exécution » et « application » des spécialités « sécurité civile » et « sécurité publique » ;  
VU la délibération n° 126/2023 du 14 décembre 2023 modifiée relative à la mise en place de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHVS) au profit des fonctionnaires et agents contractuels de droit public des catégories « exécution », « application » et « maîtrise » des spécialités « administrative », « technique », « sécurité civile » et « sécurité publique » ;  
VU la délibération n° 11/2026 du 27 mars 2026 instituant et fixant la composition des commissions au sein du conseil municipal de la Commune de UTUROA ;  
VU la délibération n°21/2026 du 27 mars 2026 fixant le règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune de UTUROA ;  
VU la délibération n° 52/2026 du 14 avril 2026 approuvant le budget principal, exercice 2026 ;  
VU la lettre n°11/MU/CM du 17 septembre 2026 portant convocation du Conseil Municipal de la Commune de UTUROA et la note explicative de synthèse ;

### Motivations :

Le service des ressources humaines est actuellement dirigé par un cadre de catégorie B « maîtrise » au grade de « technicien ». Ce service compte actuellement 3 agents (dont un agent occasionnel), répartis comme suit :

- 1 responsable (B) —
- 1 agent permanent à temps complet (C)
- 1 agent occasionnel à temps complet (D)

Compte tenu de l'activité du service, de son plan de charge ainsi qu'afin de mener à bien leurs missions tout en assurant la continuité du service, il est proposé de pérenniser le poste d'agent administratif en créant un emploi permanent, de manière à tendre vers un effectif adapté au suivi des dossiers du personnel, soit un effectif de 120 agents à ce jour, et à la gestion de l'ensemble des missions assurées par le service.

**Considérant** l'avis favorable de la commission des ressources réunie le 21 septembre 2026 ;

**OUI** l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré en séance du 23 septembre 2026 ;

### **- D E L I B E R E -**

**Article 1<sup>er</sup> :** Un (1) emploi permanent d'« Agent administratif » à temps complet, nécessaire au bon fonctionnement du service des ressources humaines, est créé comme suit :

| Budget concerné  | Emploi                | Temps de travail | Cadre d'emploi et grade<br>(sous les conditions de l'ordonnance n° 2005-10 du 04/01/2005 modifiée)                                        | Code emploi     |
|------------------|-----------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Budget principal | 1 agent administratif | Temps complet    | Cadre d'emploi « Exécution » (catégorie D), spécialité « Administrative », au grade d'« Agent », à l'échelon correspondant à l'ancienneté | 26EM/AD-AGT-006 |

**Article 2 :** Les dépenses correspondantes sont imputables au budget correspondant.

**Article 3 :** Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie de recours formée contre la présente délibération, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa transmission au Représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**Article 4 :** Le Maire et le Trésorier des Iles-Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Les secrétaires,

  
Mme Evangeline SHAM KOUA

  
M. Lewis GUILLOUX

Le Maire,

  
M. Matahi BROTHERRSON